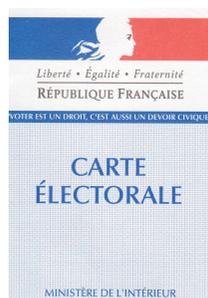


FLASH INFO... FLASH INFO... FLASH INFO... FLASH INFO...

le 7 mars 2014

Informations Municipales

Elections du 23 et 30 mars 2014 : ATTENTION AUX NOUVELLES MODALITES !



Le mode de scrutin change

Les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste bloquée.

Vous ne pouvez plus ni ajouter de noms, ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Si vous apportez des modifications au bulletin (rajout, mention...), votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez un ou plusieurs conseillers communautaires

Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Vous présenterez obligatoirement une pièce d'identité

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de plus de 3 500 habitants.

En RESUME

- Présentation d'une pièce d'identité obligatoire pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- Interdiction du panachage
- Election des conseillers municipaux et communautaires

Votre Mairie vous informe ...

ELECTIONS : Vote par procuration : une démarche simplifiée

Les électeurs absents le jour du scrutin peuvent voter par procuration.

Vous pouvez remplir votre demande de vote par procuration depuis votre ordinateur, en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne : téléchargez le [formulaire Cerfa \(n°14952*01\) sur service-public.fr](#)

Attention, certaines parties devront être remplies lors du dépôt de votre demande auprès des autorités habilitées. Lisez attentivement les instructions préalables pour remplir correctement le formulaire.

Une fois complété depuis votre ordinateur, **le formulaire Cerfa doit être imprimé sur 2 feuilles. Attention**, le formulaire sera irrecevable en cas d'impression recto-verso.

Vous devez ensuite vous présenter en personne au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail afin de valider votre demande. Certaines parties seront remplies par les autorités habilitées).

Attention, cette étape est indispensable pour que la demande de vote par procuration puisse être prise en compte puis transmise à la commune.



Commission scolaire et sociale

CCAS : voyage

Le voyage du CCAS aura lieu en septembre et non pas en mai, car la nouvelle équipe élue devra avoir le temps de l'organiser. La période du 8 au 12 septembre est retenue.

Inscriptions à l'école maternelle

Les inscriptions à l'école maternelle sont en cours. Vous pouvez contacter la directrice de l'école pour convenir d'un rendez vous :

- par téléphone 04 78 02 85 85 le mardi de 8h30 à 16h30 (ou laisser un message sur le répondeur)
- par mail : ce.0692815k@ac-lyon.fr.

Informations des associations

Concours de belote coïncée de l'Amicale des retraités le 15 mars à la Salle Polyvalente

L'Amicale des retraités de Solaize organise le samedi 15 mars, à la salle polyvalente de SOLAIZE, son concours de belote coïncée annuel.

Le prix d'inscription est de 16€ la doublette. Début des inscriptions à 13h15. Toutes les doublettes sont primées. Buffet, Buvette.

FER AUTREMENT - réunion publique le 19 mars et Pot au feu le 6 avril

Le FER AUTREMENT vous invite à une réunion publique et à son Assemblée Générale le mercredi 19 mars à Communay-Salle des Brosses à 20h30. Venez vous informer sur l'avancée du dossier et sur les actions à venir.

De plus, le Fer Autrement organise un Pot au Feu le dimanche 6 Avril. Dès 10h30 venez chercher votre repas sur la place de la mairie à Communay et profitez-en pour nous rencontrer. Venez nombreux, notre action est aussi la votre.

Soirée conviviale et Paëlla du Sou des Ecoles de Solaize - le 12 avril à la Maison du Foot

Le Sou des écoles vous convie à un rendez-vous convivial entre les membres actuels et passés du Sou qui ont contribué à sa réussite durant les 30 dernières années.

La fête aura lieu le samedi 12 avril 2014 dès 18h à la Maison du Foot. Venez nous rejoindre pour fêter ensemble le succès du Sou des écoles de Solaize depuis 30 ans. Le groupe KALAGAN'S TEAM assurera la musique de vos rêves !

Vous pourrez goûter une paëlla géante avec boissons et desserts compris pour :

- 15 € par adulte
- 7,5 € pour les enfants jusqu'à 14 ans

Merci de confirmer votre participation en envoyant un courriel au : soudesecolesolaize@gmail.com

Chèque à libeller à l'ordre du Sou des écoles de Solaize à déposer dans la boîte aux lettres du Sou des écoles (rue Chantabeau) ou fournir en main propre à un membre du Sou des écoles avant le 15 mars !

Si vous avez besoin de plus d'informations appelez le : 06 70 03 05 06

